

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 9

Artikel: Rapport sur la gestion du comité et la marche de la section de Lausanne de la société fédérale de sous-officiers : pendant l'année 1872-1873
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITÉ ET LA MARCHE DE LA SECTION DE
LAUSANNE DE LA SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE SOUS-OFFICIERS
pendant l'année 1872-1873.**

Nous extrayons de cet intéressant rapport les renseignements suivants :

La section de Lausanne de la Société fédérale de sous-officiers compte actuellement :

60 membres honoraires, 138 membres actifs, 16 membres externes, ensemble 214 membres. Le précédent rapport indiquait un effectif total de 193 membres, en sorte qu'il y a une augmentation de 21 membres.

Rapports et demandes. — Nous avons renouvelé au Département militaire du canton de Vaud la demande qu'il veuille bien nous accorder des cartes militaires à des conditions favorables, et ce n'est pas sans un vif plaisir que nous avons appris qu'il mettait à la disposition de tous les sous-officiers la carte du canton de Vaud en 4 feuilles au prix de 1 fr. les 4 feuilles. Nous espérons que, suivant les recommandations réitérées de votre comité, tous les sous-officiers de notre société auront profité de l'avantage qui leur était offert.

Sur la demande du Département militaire du canton de Vaud, nous avons adressé à cette autorité un rapport sur la qualité des munitions, concluant que les munitions marquées 31/7/72, en général toutes celles marquées 72, douilles T, sont les meilleures, suivant les remarques faites dans nos tirs de l'année dernière.

Nous avons aussi été appelés à fournir au Département militaire, par l'entremise de M. le préfet de Lausanne, un rapport statistique sur notre société comme Société militaire et comme Société de tir.

Le comité a adressé à la direction des postes une demande par laquelle nous la prions d'autoriser notre Société à user de ses cartes de convocation en y écrivant l'ordre du jour sans que nous supportions un port supérieur à 2 centimes. Malheureusement notre démarche n'a pas abouti, le Département fédéral des postes ayant maintenu ce qui existait.

Des discussions ont été soulevées sur la question de savoir s'il était opportun qu'on nomme des membres honoraires fédéraux ; sans se prononcer d'une manière absolue, la section a estimé que s'il était utile que chaque section ait la faculté de nommer des membres honoraires de section il était par contre inutile qu'il y ait des membres honoraires fédéraux, parce que si les premiers peuvent travailler avec leurs sections respectives, il n'en est pas de même des seconds puisqu'ils appartiennent à une société répartie dans toute la Suisse et non locale. Or il est évident que les citoyens qui s'intéressent à notre œuvre trouveront souvent l'occasion de le manifester par leur concours dans les sections des localités qu'ils habitent, tandis qu'il leur serait difficile de se multiplier au point de travailler avec toute la Société fédérale. — Il en résulte que le titre de membres honoraires fédéraux n'est qu'un titre accordé pour la forme, mais qui ne peut qu'extraordinairement se justifier comme récompense d'un travail concernant la Société fédérale.

Ce qui doit aussi engager à s'en tenir aux membres honoraires que nomment les sections c'est que, avec le système d'honoraires fédéraux, il n'y a pas de raison pour que chaque section n'apporte pas à chaque assemblée de délégués une foule de présentations, ce qui peut donner lieu à des abus et porter atteinte à l'autonomie de la Société fédérale de sous-officiers. Nous ajoutons que l'article 10 des statuts fédéraux autorise les sections à prendre leurs délégués dans leurs membres honoraires.

On s'est occupé dans nos séances de la question du fonds Winkelried, sur laquelle le comité central a bien voulu rappeler l'attention. A cette occasion il a été manifesté combien il était urgent qu'il soit pris des mesures afin de soutenir

les blessés, ou les familles des officiers et soldats tués en activité de service. C'est avec une grande satisfaction que nous avons lu la décision prise par l'assemblée des délégués à Lucerne, le 9 juin 1872, à ce sujet, savoir :

« La Société fédérale de sous-officiers doit demander le changement de la loi de 1852 dans le sens qu'une fondation Winkelried soit créée, qu'elle soit alimentée par des contributions des Cantons et de la Confédération, dans ce sens que ce ne soient cependant pas les contingents militaires qui fassent règle, mais le nombre de la population. »

Dans la séance du 3 juin 1872, le désir a été exprimé que le comité central soit plus actif au point de vue des communications à faire à chaque section ; nous avons la conviction que le meilleur moyen d'entretenir des relations vives et amicales entre les différentes sections, est une correspondance soutenue des sections entre elles et de celles-ci avec le comité central.

Tirs. — Nous avons eu huit jours de tir aux armes de guerre. Sept de ces tirs ont servi de tirs réglementaires aux trois distances de 200, 300 et 450 mètres ; on y a tiré près de 8000 coups, savoir :

27 % à 200 mètres sur lesquels il y a eu 85 % de coups touchés.

39 % à 300 " " " 70 % " "

34 % à 450 " " " 40 % " "

Le huitième tir a été un tir à prix à 300 mètres, dans lequel près de 2500 coups ont été tirés.

Le comité se fait un plaisir de remarquer qu'un grand nombre de sociétaires ont favorisé les tirs de leur présence et nous espérons que l'élan pris pour ce noble exercice se développera chaque année davantage.

Course militaire. — La Société de sous-officiers de Lausanne a fait le 25 août dernier, sous le commandement de M. le colonel fédéral Constant Borgeaud, une course militaire qui a laissé chez tous ses membres un agréable souvenir.

Favorisée d'un temps splendide, une colonne de 130 hommes à pied et d'une douzaine de cavaliers quittait Lausanne, à 6 heures du matin, pour se détacher en trois compagnies chargées de la reconnaissance des différentes routes et chemins aboutissant au village de Crissier. Là des positions furent choisies comme s'il s'agissait de suivre le mouvement d'une armée ennemie partant de Morges pour venir s'appuyer sur le ruisseau la Sorge et monter vers le nord parallèlement à ce cours d'eau ; des fossés furent établis, puis trois feux croisés à grande distance s'exécutèrent de façon à battre la rive droite de la Sorge ; l'ennemi était remplacé par des mannequins placés à 600 mètres environ des lieux de tir ; au moment du tir les distances étaient inconnues et le résultat moyen a dépassé 52 % de coups touchés.

Ensuite la colonne monta sur Morrens en laissant sur sa gauche la Sorge ; pendant ce parcours, différentes instructions sur les positions parcourues furent données à la troupe. A l'arrivée sur le magnifique plateau dominant de Morrens, M. le colonel Borgeaud expliqua l'importance de cette position, puis chacun fit honneur à l'ordinaire que nos cuisiniers militaires avaient préparé en utilisant le matériel de campagne d'une compagnie. Une soupe délicieuse, accompagnée d'une viande succulente, eut bientôt reconforté nos soldats. Le souvenir de la réception sympathique et cordiale que nous fit la population de Morrens et des environs est trop joli pour que nous ne saisissons pas cette occasion pour y revenir de bon cœur ; nous n'oublions pas ce charmant accueil et la franche gaieté qui nous animait tous.

Ai si, dans cette belle journée, nous avons eu l'occasion d'étudier le service de sûreté en marche, le service de reconnaissance, la construction de fortifications improvisées et le tir de campagne.

Le retour à Lausanne s'effectua directement de Morrens par Cugy et le Mont, vers les 8 heures du soir.

Cours et séances. — Grâce au dévouement de plusieurs officiers distingués nous pouvons enregistrer dans notre compte-rendu plusieurs cours fort intéressants qui nous ont été donnés durant l'année 1872-73.

Nous indiquerons ces cours par ordre de dates. M. le major fédéral du génie J.-J. Lochmann nous a parlé des systèmes de fortification improvisée employés devant Paris dans la guerre 1870-71. Il nous a fait un exposé très-instructif, avec dessins des différents profils.

Ensuite M. le colonel fédéral de Vallière nous a communiqué des notes très-précieuses sur les divers engins de guerre employés dans les dernières campagnes et nous a fait un exposé historique des principaux faits de la guerre franco-prussienne.

M. le lieutenant d'état-major Grenier nous a donné des notions de tactique et nous a parlé de la position géographique de la Suisse au point de vue militaire.

M. le capitaine d'état-major Boiceau veut bien nous donner incessamment quelques séances sur le service de sûreté et de reconnaissance pour ce qui concerne spécialement le sous-officier.

Puis M. le lieutenant de carabiniers Aunant a l'obligeance de nous réserver un cours sur la théorie du tir aux armes de guerre accompagné d'essais pratiques sur le terrain.

Au commencement de l'hiver, un sous-officier de notre section a donné une petite séance sur le système métrique, sur le mesurage des surfaces, le piquetage des angles sur le terrain, sur la pesanteur, etc.

Travaux particuliers. — Comme l'indiquait le précédent rapport, la section a été divisée à la fin de l'exercice 1870-71 en cinq sections de travail, dont chacune avait à présenter un travail sur les questions suivantes :

- 1° De la discipline militaire ;
- 2° De la nomination des sous-officiers, de l'instruction et de la compétence à leur donner ;
- 3° De la nomination des officiers (2^d sous-lieutenant) ;
- 4° De l'amélioration de la position matérielle du sous-officier et du soldat ;
- 5° De ce que doit être le service militaire du soldat suisse.

Ces rapports ont été présentés le printemps dernier et discutés en assemblées générales, puis réunis en un travail général envoyé au comité central de Lucerne quelques jours avant l'assemblée des délégués ; comme il n'y avait pas de concours, notre travail n'a pas été jugé et nous l'avons fait revenir pour le retoucher ; vous savez qu'aujourd'hui il se trouve imprimé, conformément à votre décision, et à votre disposition.

Dès que le temps le permettra il sera organisé, suivant ce que vous avez arrêté dans une des dernières réunions, des groupes chargés de faire de petites reconnaissances très-détaillées, sous la surveillance d'officiers, et sur lesquelles des rapports devront être présentés à la société. Nous désirons beaucoup que ces reconnaissances réussissent parfaitement et que chacun y contribue par un véritable zèle.

Correspondance. — Notre correspondance avec les sections et surtout avec les sections vaudoises a été assez suivie. On est heureux de voir partout les sous-officiers se réveiller et désireux d'arriver à de bons et sérieux résultats.

Nous avons soutenu une correspondance assez nourrie avec le comité central, et à cette occasion nous répétons qu'il est de toute importance que ce comité stimule constamment les sections par l'encouragement au travail. — C'est avec un véritable plaisir que nous avons appris que le comité central de St-Gall se renseignait auprès des sections pour recevoir des propositions sur des sujets à traiter. Il a choisi comme tels les suivants :

- 1° La position du sous-officier envers l'officier et envers le soldat et l'influence disciplinaire des compétences de punition du sous-officier ;

2° But, nature et utilité des sociétés de sous-officiers et la manière la plus propre à les faire marcher dans une voie utile ;

3° Le sous-officier, la troupe se trouvant en repos, en marche, au combat.

Ces sujets sont fort beaux et bien choisis, et nous exprimons le ferme espoir que notre section se mettra courageusement à l'œuvre afin d'être à même de livrer un rapport pour le 30 juin, époque indiquée par le comité central, lequel a donné d'utiles directions pour traiter les dites questions.

Nous avons écrit au comité central le 28 octobre dernier pour lui proposer comme sujets les cinq sujets traités par notre section l'année dernière, en lui demandant, pour le cas où nos propositions ne seraient pas agréées, que le travail que nous avons envoyé à Lucerne en 1872 et qui n'a pas été examiné soit admis à concourir. Il nous a été répondu qu'on agirait au mieux à ce sujet, mais, chers camarades, en présence de sujets aussi sérieux que ceux que le comité central a choisis, point d'arrière-pensées et travaillons activement dès aujourd'hui à présenter une étude consciencieuse de ces questions.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons vu entrer de nouvelles sections de sous-officiers dans la Société fédérale, et surtout celle du district d'Aigle et de Montreux ; celle du 5^e arrondissement est présentée et nous croyons pouvoir compter que celle de Moudon suivra prochainement l'exemple.

Nous ne pouvons passer sous silence la réception franche et cordiale qui a été faite à nos délégués par nos chers confédérés de Lucerne et nous n'oublierons pas ce bienveillant accueil, surtout lorsque nous aurons le plaisir de voir ces amis sur les bords du Léman.

DES SAPEURS D'INFANTERIE.

(*Corr. part.*) Dans son numéro du 15 avril la *Revue militaire* publie une lettre d'un officier de l'armée fédérale, au sujet des sapeurs de bataillons et de leur emploi. Je suis pleinement d'accord que l'organisation actuelle de 1 sapeur par compagnie n'est pas suffisante. J'ajouterai que le petit nombre des sapeurs fait que l'on n'y pense presque pas et qu'il leur est très-facile de faire ce qu'on appelle en style de caserne — se tirer les pieds — de sorte que lorsqu'on en a besoin on ne sait pas où les trouver. En revanche, j'avoue ne pas comprendre très bien l'organisation proposée. Il me semble que ces sapeurs de brigade feraient en quelque sorte double emploi avec les sapeurs du génie. Devrait-on les considérer comme troupes du génie de *seconde qualité* ou comme sapeurs d'infanterie ? Le premier cas serait mauvais, attendu que des troupes de *seconde qualité* ne vaudraient pas grand'chose. Dans le second cas, ils ne seraient pas à la disposition des commandants de bataillons, et il me semble, que de nos jours, on recherche en général dans l'organisation tactique des armées, la décentralisation, ou en d'autres termes on cherche à rendre les fractions aussi indépendantes que possible. L'organisation suivante ne répondrait-elle pas mieux au but cherché ? Chaque compagnie d'infanterie aurait 6 *pionniers*, choisis parmi les ouvriers dont la profession répond à ce genre de travaux. Ces hommes seraient équipés et armés comme les autres, plus le sabre-scie. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on leur donne moins de cartouches qu'aux autres hommes, attendu qu'ils auraient un service plus pénible et un outil à transporter. Ces hommes feraient partie de la compagnie pour le service intérieur et l'administration, mais pour leur service technique ils pourraient être réunis par bataillons, brigades, etc.

Chaque compagnie aurait donc 6 hommes.

» division	12	»	dont 1 sous-officier.
» bataillon	36	»	plus 1 officier.
» $\frac{1}{2}$ brigade	108	»	plus 4 officiers.